

**DECISION DU BUREAU
Séance du 5 décembre 2024.**

Date de la convocation : 25/11/2024
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 10
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le jeudi 5 décembre 2024,
les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat
9 rue des Trois Banquets à Toulouse
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Étaient présents : M. ALMÉRO Jean-Jacques, M. BARBREAU Robert, M. BÉZIAT Denis, M. CAZARRÉ Max, M. DEBEAURAIN Guillaume, Mme FÉVRIER Anne-Marie, M. FUSEAU Philippe, Mme GIBERT Janine, M. LASSERRE Marc, M. SUAUD Thierry.

Étaient absents excusés : Mme BONHOMME Martine, M. BOUBE Patrick, Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer, M. RASPEAU Raoul, M. RIVAL Patrice, M. SARRALIÉ Claude, M. SAVIGNY Thierry.

Pouvoirs :

- M. BOUBE Patrick à M. SUAUD Thierry

**Décision n°BU202475 : Marchés de grands travaux AU : Lots 6, 7, 10, 11
et de travaux épars BV : Lots 10, 11, 12**

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Jacques ALMERO est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau conférant, notamment, la délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés.

Vu les consultations organisées par le SDEHG le 2 juillet 2024 selon les procédures d'Appels d'Offres ouverts à 13 LOTS pour les marchés de grands travaux AU et à 12 LOTS pour les marchés de travaux épars BV, en application des articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois,

Vu l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique autorisant tout acheteur public à déclarer sans suite une procédure pour motif d'intérêt général dans le cas d'une insuffisance de concurrence,

Vu la décision BU202462 en date du 25 septembre 2024 du Bureau du SDEHG de ne pas poursuivre la procédure d'appel d'offres pour les Lots 6, 7, 10 et 11 en Grands Travaux AU et pour les Lots 10, 11 et 12 en Travaux Epars BV, pour motif d'intérêt général en raison d'une concurrence insuffisante, chacun de ces lots n'ayant reçu qu'une seule offre,

Vu les nouvelles consultations lancées par le SDEHG le 3 octobre 2024 pour les Lots 6, 7, 10 et 11 en Grands Travaux AU et pour les Lots 10, 11 et 12 en Travaux Epars BV,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 Novembre 2024 à 10 heures au SDEHG,

Considérant que le choix des offres économiquement les plus avantageuses, après application des critères énoncés dans les Règlements de Consultation des marchés AU et BV, est le suivant :

- **Pour les marchés de grands travaux AU :**

Numéro de Lot	Candidats	Estimation du SDEHG : 1 269 677 € HT		Sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse			
		Montat € HT	Ecart par rapport à l'estimation	Note Prix/50	Note tech./45	Note env./5	Note totale/100
LOT 6	OMEXOM- CITEOS	1 285 961 €	1,28%	44,8	45	5	94,8
LOT 7	SPIE CITYNETWORKS	1 173 601 €	-7,57%	50,0	45	5	100,0
LOT 10	CASSAGNE ELECTRICITE ET TP	1 299 868 €	2,38%	39,3	42	5	86,3
LOT 11	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	1 306 093 €	2,87%	50,0	45	5	100,0

- **Pour les marchés de travaux épars BV :**

Numéro de Lot	Candidats	Estimation du SDEHG : 1 091 504 € HT		Sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse			
		Montat € HT	Ecart par rapport à l'estimation	Note Prix/50	Note tech./45	Note env./5	Note totale/100
LOT 10	CASSAGNE ELECTRICITE ET TP	1 113 738 €	2,04%	50,0	45	5	100,0
LOT 11	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	1 144 852 €	4,89%	50,0	45	5	100,0
LOT 12	INEO RESEAUX SUD	1 157 942 €	6,09%	50,0	45	5	100,0

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer et à notifier :

- Les marchés de grands travaux AU aux candidats les mieux-disants susmentionnés, pour les LOTS 6, 7, 10 et 11 ainsi que tout document y afférent.
- Les marchés de travaux épars BV aux candidats les mieux-disants susmentionnés, pour les LOTS 10, 11 et 12 ainsi que tout document y afférent.



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,
Le 06/12/2024

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond V - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>